

Appel à projets recherche de l'Université de Guyane

Campagne 2019

Contexte

L'Université de Guyane (UG) mobilise un budget de 50 000 EUROS pour le financement d'un appel à projet (AAP) recherche interne venant en complément de la dotation déjà affectée à chaque unité de recherche de l'UG pour l'année 2019.

Objectifs

L'AAP Recherche a pour objectif essentiel de contribuer à l'affirmation d'une recherche de qualité, attractive et en capacité à soutenir les points forts et les potentialités du territoire. Les projets pourront être portés par les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les ingénieurs de recherche, les doctorants membres d'une structure de recherche labellisée par l'UG. L'appel à projets recherche pourra financer un projet soit intégralement, soit en complément d'autres financements. La justification des cofinancements sera étudiée lors de l'évaluation des demandes et devra permettre la réalisation du projet dans l'année.

Thématiques soutenues par l'appel à projets

Les thématiques soutenues par l'appel à projet sont énoncées ci-dessous.

- **Soutien aux promoteurs (montage projets, réponse à des appels d'offre, mise en place de contrats CIFRE, etc...)**
Le projet **sollicite** des fonds nationaux, européens ou internationaux : Feder, PCRD, ANR,... ou le projet vise à préparer une réponse à un appel à projet (rencontre entre partenaires...), ou contribue à la mise en œuvre d'un contrat CIFRE.
- **Soutien à la coopération scientifique interrégionale ((1)Brésil, Surinam et (2) autres)**
Le projet initie ou soutient une **collaboration** scientifique entre un laboratoire de l'UG et un ou plusieurs laboratoires étrangers **formellement identifiés**.
- **Soutien à la collaboration entre laboratoires**
Le projet initie une **nouvelle collaboration** entre deux laboratoires de l'UG
- **Soutien à la montée en compétences (aide aux non publiants, aux non HDR)**
Le projet prépare au passage de l'HDR, ou contribue à une **reprise** ou au **démarrage** d'une activité de recherche intégrant un projet de publication
- **Soutien aux doctorants**
Le projet contribue à **favoriser les activités** de recherche des doctorants : soutien à leurs déplacements en vue de développer de nouveaux partenariats ou pour présenter une communication, acquisition de compétences nouvelles, ...

Précisions complémentaires :

- Les missions de membres de jury de thèse ne sont pas prises en charge
- Les projets hors thématiques ne sont pas étudiés
- Les demandes de mission (déplacement + per diem) sont uniformisées : 1000€ dans l'inter région (Amérique & Caraïbes) et 1500 € partout ailleurs
- Demandes de financement de mission : 1 seule prise en charge par projet,
- Les demandes de frais d'hébergement sont limitées à : 250€ par semaine et par personne (France) et 500€ (International)
- Les porteurs de projets qui n'ont pas justifié leurs dépenses précédentes ne seront pas sélectionnés
- les propositions d'actions déjà financées par un précédent AAP Recherche ne sont pas prioritaires
- Les salaires et les gratifications de stage ne sont pas financés par l'AAP Recherche.

Éléments financiers liés aux projets

Les dépenses éligibles concernent aussi bien de l'investissement que du fonctionnement. Un budget détaillé est exigé dans le formulaire de présentation de projet. La nature de chaque de dépense devra être précisée afin que les crédits correspondants soient budgétisés.

Le montant total demandé par une unité de recherche pourra aller jusqu'à 25 k€.

Principes concernant l'utilisation des crédits:

Les crédits accordés devront être dépensés avant la fin de l'exercice budgétaire 2019 (le porteur se référera au calendrier de fin d'exercice de l'UG) selon les règles en vigueur dans l'établissement. Il ne sera pas possible d'obtenir de report ou reprogrammation de crédits sur l'année suivante.

Critères d'évaluation

Critère 1 : amélioration de la visibilité de la recherche conduite au sein de l'UG

- Soutien à la participation à une conférence accepté
- Pas de soutien aux frais de publication d'ouvrages (les projets de ce type nécessitent une réflexion préalable sur la nature des publications acceptées, les modalités de sélection des ouvrages à publier, les co-financeurs potentiels, l'éventuelle création de presses universitaires de l'UG, etc... une réflexion sur le sujet devrait être engagée dans les prochains mois)

Critère 2 : Consolidation, resserrement des orientations scientifiques des unités

Le projet contribue à une **activité de recherche** sur l'un des thèmes ci-dessous :

Ecofog : Ecologie des forêts et valorisation de la Biodiversité amazonienne

Epat : Pathologies tropicales amazoniennes

Espace-Dev : Energies renouvelables, capteurs, télédétection

Qualisud : Qualité des fruits et légumes tropicaux et valorisation de la Biodiversité amazonienne

Leeisa :

- Evolution et écologie de la biodiversité en Amazonie ;
- Ethnoécologie et dynamiques culturelles ;
- Ecosystèmes et dynamiques des espaces littoraux et côtiers,

Minea :

- Education, scolarisation, inclusion
- Imaginaires, littérature et arts
- Représentations, préjugés et discriminations
- Histoire, territoires et identité
- Economie

Critère 3 : Collaboration avec les EPST et EPIC:

Le projet **formalise** une collaboration entre un Enseignant chercheur et un EPST ou EPIC extérieur à son unité

EPST : (CNRS), (IRD), (INRA), (INSERM)...**EPIC** : ADEME, IFREMER, BRGM, CIRAD, CNES ...

Critère 4 : caractère innovant et/ou valorisable économiquement du projet

Le projet formalise une valorisation économique ou industrielle **envisage une contractualisation** des travaux de recherche via un partenariat avec une entreprise ou une collectivité.

Engagement du demandeur :

Le demandeur s'engage à :

- faire figurer le logo de l'Université de Guyane dans tous les documents relatifs à la réalisation du projet ;
- faire parvenir à l'Université avant la fin de l'année 2019 un bilan (bilan financier et rapport synthétique) qui pourra être utilisé dans les supports de communication de l'UG;
- déposer les publications (notice et texte intégral) issues du projet financé dans l'archive ouverte HAL-UG.

Calendrier prévisionnel

- Validation au CAC du 26/11/2018
- Lancement de l'appel à projet : 26 novembre 2018
- Fin de l'appel à projet et date limite de réponse : **15 janvier 2019**
- Examen des dossiers par la commission d'analyse des réponses : entre 15 et le 28 janvier 2019
- Notification : 30 janvier 2019

Proposition de composition de la commission d'analyse des réponses à l'AAP

- Le VP recherche
- 1 représentant des enseignants-chercheurs membres du CAC
- 2 représentants des chercheurs membres du CAC
- 1 représentant des enseignants membres du CAC
- 1 représentant des BIATSS membres du CAC
- 1 représentant des personnalités extérieures
- 1 représentant des doctorants membres du conseil de l'école doctorale

Modalités de réponse

Les réponses détaillées feront l'objet d'un fichier unique par unité de recherche (incluant tous les projets soumis) et seront transmises par les directeurs d'unités de recherche à la Cellule Recherche (recherche@univ-guyane.fr). Les réponses seront évaluées au regard des critères d'évaluation (voir ci-dessus)

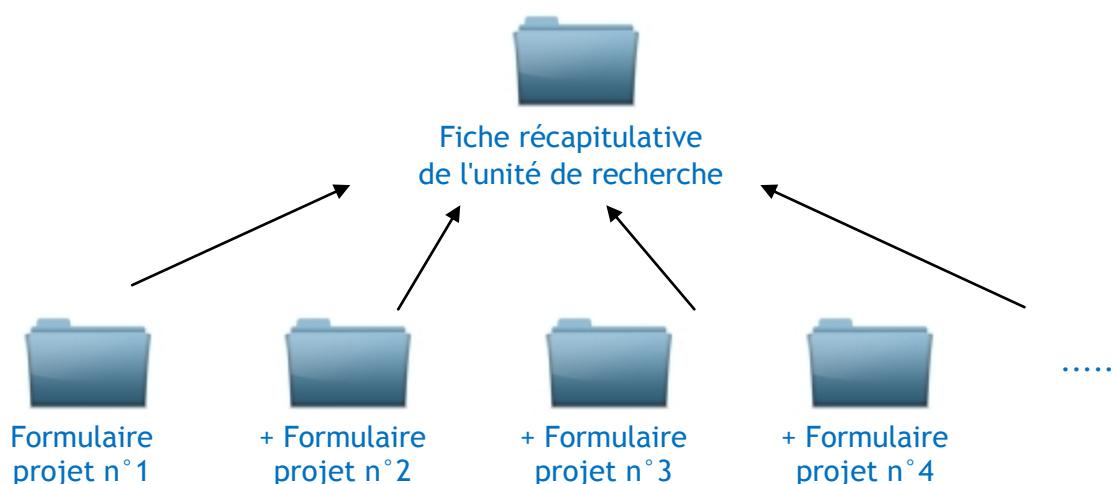
Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature d'une unité sera constitué:

- 1- Une fiche récapitulative signée par le-a directeur-riche de l'unité demandeuse,
- 2- Du ou des formulaire-s des projets (selon le nombre de projets soumis) avec leurs annexes (budget)

Un dossier de candidature pourra réunir un ou plusieurs projets (voir schéma 1). Chaque projet devra mentionner le nom du porteur de projet, inclure un budget propre détaillé (dont les co-financements éventuels) ainsi. Tout projet soumis sans budget détaillé ne sera pas étudié. Aucun élément complémentaire ne sera accepté après la clôture de l'appel à projets. Le dossier de candidature sera adressé sous format électronique à : recherche@univ-guyane.fr

Schéma 1 : Constitution du dossier de candidature



Informations pratiques et contact : recherche@univ-guyane.fr